

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de fruits, vins et produits de l'exploitation*
avec les adhérents de l'AMAP

FLAYOSQUET



récolte 2021

Dates	07/10/21	04/11/21	02/12/21	30/12/21		
Caisse pommes 7 kg : 22,00€						
Caisse pommes 13 kg : 37.00 €						
Caisse poires 6 kg : 21.00 €						
Cartons jus de pommes X 6 L : 25.00 €						
ROUGE Grenache Api Rouge 2020 : 13,00 € Par 6 : 72.00 €						
ROUGE Syrah Petite sieste 2020: 13.00€ Par 6 : 72.00 €						
ROUGE Syrah Au coin du bois 2018 : 16,00 € Par 6 : 90.00 €						
ROSE Grenache Calanque						
total de la commande						

*Exceptionnellement les pommes bio viennent de chez moi et deux autres exploitations suite au gel de printemps qui m'a fait perdre 90% de ma production

(* poires bio) : producteur scae tip top fruit sisteron France, AB)

(* pommes bio) : producteurs scae tip top fruit et gaeC Val Alpin Lagrand 05 France

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de pommes et produits de l'exploitation*
avec les adhérents de l'AMAP

FLAYOSQUET



récolte 2021

Dates	07/10/21	04/11/21	02/12/21	30/12/21		
Caisse pommes 7 kg : 22,00€						
Caisse pommes 13 kg : 37.00 €						
Caisse poires 6 kg : 21.00 €						
Cartons jus de pommes X 6 L : 25.00 €						
ROUGE Grenache Api Rouge 2020 : 13,00 € Par 6 : 72.00 €						
ROUGE Syrah Petite sieste 2020: 13.00€ Par 6 : 72.00 €						
ROUGE Syrah Au coin du bois 2018 : 16,00 € Par 6 : 90.00 €						
ROSE Grenache Calanque						
total de la commande						

*Exceptionnellement les pommes bio viennent de chez moi et deux autres exploitations suite au gel de printemps qui m'a fait perdre 90% de ma production

(* poires bio) : producteur scae tip top fruit sisteron France, AB)

(* pommes bio) : producteurs scae tip top fruit et gaeC Val Alpin Lagrand 05 France

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature

Le producteur

Date et Signature

Le consommateur